

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/11/17/2014036901/justel>

Dossier numéro : 2014-11-17/05

Titre

17 NOVEMBRE 2014. - Arrêté ministériel relatif à la formation de rapporteur et aux instituts de formation visés à les articles 8.6.1 et 8.6.3 de l'arrêté relatif à l'Energie du 19 novembre 2010 <AM 2015-05-11/03, art. 1, 002; En vigueur : 14-06-2015>

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 29-01-2019 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 18-12-2014 page : 104314

Entrée en vigueur : 18-12-2014

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2018-12-28/03, art. 94,13°, 007; En vigueur : 01-01-2019>